



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assurance complémentaire

Question écrite n° 113433

Texte de la question

M. Rodolphe Thomas appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur le mécontentement de nombreux artisans boulangers de France concernant le régime obligatoire de remboursement complémentaire de frais de soins de santé. Les salariés de la boulangerie se voient imposer au 1er janvier 2007 un régime de remboursement complémentaire de santé. Aussi, il lui demande de bien vouloir répondre aux interrogations des artisans boulangers très inquiets du coût de cette mesure compte tenu des avantages annoncés et des différences de régime d'une région à l'autre.

Données clés

Auteur : [M. Rodolphe Thomas](#)

Circonscription : Calvados (2^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113433

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13141